Ministère de la Communauté Française

Département de l'Education, de la Recherche et de la Formation.

Direction Générale de la Formation, de la Promotion Sociale , de l'Enseignement à Distance et des Allocations et Prêts d'Etudes.

Service de l'Enseignement de Promotion Sociale.

1040 Bruxelles , le 20 Mar 97 Rue de la Science , 43 02 / 238.86.11

Monsieur Jacques Lefere Administrateur délégué CPEONS

Rue des Halles, 13 1000 Bruxelles

ARH

Ref.: VS / Dossier pédagogique 1906

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1
---- Unité de formation : MAQUILLAGE : NIVEAU DE BASE.
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE TRANSITION
Code Péféresse : Code Péféres : Co

Code Référence :

832115U11C1

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général adjoint,

1906 u

ENSE	IGNEMEN	T DE PROMOTION S	OCIALE DE	REGIME 1
Document 8 bis		Dossier pédago	gique	Unité de formation
1. La présente	demand	de émane du rése	eau:	
• (1) Communauté fran • (1) Provincial et co Identité du responsable por Date et signature (2) 5/02/97	mmunal	O (1) Libre c O (1) Libre n (2) : J.LEFERE, A	on confessions	
2. Intitulé de l'u MAQUILLAGE:NIVEAU E		formation : (2)		
	CODE	(3): 832115U	MC1	
3. Finalités de l'unité de fo	ormation :	Reprises en annexe n°	l de l pag	e(s) (2)
4. Capacités préalables rec	quises :	Reprises en annexe n°	2 de l pag	e(s) (2)
5.Classement de	l'unité d	e formation :		
ENSEIGNEMENT SE	CONDAIR	RE INFERIEUR DE T	RANSITION	N
Pour le classement de l'	unité de for	mation de l'enseignement	supérieur	
Proposition de classement	(1)	Classement du Conseil su		Date de l'accord du Conseil supérieur :
Agricole		Agricole		•
Economique		Economique		
Maritime		Maritime		Signature du Président du
Paramédical		Paramédical		Conseil supérieur :
Pédagogique		Pédagogique		
Social		Social		
Technique		Technique		
6. Caractère occupationnel		☐ oui	⊠ non	
7. Constitution des groupes				
8. Programme du (des) cou	rs:	Repris en anne		
9. Capacités terminales :		Reprises en ann Repris en anne	nexe n° 5 de 1 j	page(s) (2)
10. Chargé(s) de cours : (1)Cocher la mention utile		Repris en anne.	Ach o ucip	age(s) (2)
(2)A compléter (3)Réservé à l'Administration				D 8 BIS/UF : au 01.03.96

Date du document 8 bis : 5/02/97

11. Horaire minimum de l'unité de formation : Horaire minimum:

CODE (3): 8321 15 U 11 C1

1. Dénomination du (des) cours (2)	Classement du(des) cours (2) (4)	Code U (2) (5)	Nombre de périodes (2)
MAQUILLAGE: TRAVAUX PRATIQUES	P.P.	L	96
HYGIENE	C.T.	F	24
TECHNOLOGIE DU MAQUILLAGE	C.T.	F	24
2. Part d'autonomie	XXXXXXXX	P	36
		Total des périodes	180

Réservé au Service d'inspection	. Réservé au S	ervice d'in	spection
---	----------------	-------------	----------

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)]:

Avis favorable 7/3/97 Alvel

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE

PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

A. COLLINET INSP. COORD.

(2) A compléter

(3)Réservé à l'Administration

(4)Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(5)Soit A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, V, W - (1'approbation de cette rubrique est

réservée à

D 8 BIS/UF: au 01.03.96

Date du document 8 bis : 5/02/97

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1.Finalités générales

Conformément à l'article 7, § 1^{er} et 2^{ème} du décret de la Communauté Française du 16 avril 1991, l'unité de formation devra :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation cible

- un public diversifié, comme par exemple :
 - de futurs professionnels du secteur des soins esthétiques ;
 - de futurs professionnels de la vente de produits esthétiques ;
- et vise à faire acquérir à l'étudiant, tant sur le plan personnel que professionnel : des compétences générales et transférables :
- ➤appliquer des procédures pratiques avec minutie, rigueur :
- ➤ tenir compte de la relativité des critères esthétiques pour s'adapter à la diversité des exigences de la clientèle ;
- ➤appliquer, en toutes circonstances, les règles d'hygiène et de sécurité professionnelle ;
- ➤ prendre conscience de la nécessité de mobiliser ses compétences pour assurer une prestation de qualité ;

des compétences spécifiques :

> acquérir des techniques et des habiletés de base en maquillage ;

Date du document 8 bis : 5/02/97 exemplaire corrigé après conciliation du 22/02/97

CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1.CAPACITES

en maîtrise de la langue française

- répondre à des questions de compréhension sur le contenu de messages de types variés d'un niveau de langue simple;
- utiliser, à l'oral, un niveau de langue approprié à la situation de communication (échange de répliques);
- écrire en démontrant une connaissance de la langue un message de niveau de langue simple d'au moins vingt lignes, de production personnelle ou sous la dictée en respectant les règles élémentaires de l'orthographe et de la ponctuation;

en orientation spatiale

- maîtriser les relations topologiques (droite, gauche, devant derrière)
- · représenter le volume caché à partir d'une vue en plan ;
- · déterminer les faces cachées d'un cube ;

en mathématiques

- · ordonner des mesures de longueurs ;
- prendre une fraction d'un nombre ;
- calculer la surface d'un carré, son périmètre et le volume d'un cube ;
- · écrire un nombre décimal en chiffres ;
- effectuer sur des nombres entiers les opérations fondamentales : addition, soustraction, multiplication et division

en visio- motricité

• repérer visuellement un élément distinct d'un ensemble (de lettres, de chiffres, de symboles, de couleurs) ;

2.2.TITRE(S) POUVANT EN TENIR LIEU

C.E.S.I.

Date du document 8 bis : 5/02/97

MAQUILLAGE: NIVEAU DE BASE

RECOMMANDATIONS POUR LE DEDOUBLEMENT OU LE REGROUPEMENT

Recommandation:

Aucune

Date du document 8 bis : 5/02/97 exemplaire corrigé après conciliation du 22/02/97

MAQUILLAGE: NIVEAU DE BASE

PROGRAMME DE L'UNITE DE FORMATION

En tenant compte des finalités particulières de l'unité de formation

En fin d'unité de formation, l'étudiant sera capable de :

technologie du maquillage

• pour la connaissance du matériel, des matériaux et des produits

⇒ identifier le matériel, les procédés d'application nécessaires à la mise en œuvre des étapes suivantes :

pour le démaquillage;

pour l'application des lotions;

pour l'application de la base;

⇒ établir, à partir d'une recherche documentaire personnelle et pour une marque donnée, une fiche signalétique des produits mis en vente pour réaliser un maquillage de base, la fiche signalétique comprenant

la dénomination exacte du produit ciblé;

la société de production, coordonnées y comprises ;

les caractéristiques de l'emballage;

le prix de revient au kg;

les informations significatives à l'intention de l'utilisateur ;

- ⇒ établir, en collectif, à une analyse comparative de quelques produits significatifs, et rechercher d'une manière globale les critères pour une utilisation de qualité ;
- ⇒ établir la liste du matériel de base pour réaliser un maquillage en citant les diverses possibilités d'utilisation ;
- ⇒ justifier les modes d'application du fond de teint, des poudres et du fard à jour en fonction

de leur texture

de leur couleur ou leur harmonie de couleurs

de l'adéquation à la typologie du visage et du type de peau

- ⇒ relever les éléments significatifs d'une fiche type client et en justifier l'usage dans le cadre d'un suivi de la clientèle et d'une bonne connaissance des goûts, des préférences de celle-ci ;
- pour la connaissance des règles élémentaires d'esthétique :
- ⇒ définir les critères d'harmonie des couleurs, de gammes de couleurs et leur intensité ;
- ⇒ définir les critères de complémentarité des couleurs et des gammes de tons : tons chauds, froids, durs, doux...
- ⇒ expliquer l'influence de la lumière sur les couleurs
- ⇒ définir une typologie des visages sur le plan

de la perception globale : ovale, rond, rectangulaire, aux traits fins, durs, constrastés,

de son niveau d'expressivité...;

de ses qualités et de ses défauts (conformation des sourcils, teint, système pileux disgrâcieux

⇒ définir des techniques spécifiques d'harmonisation des traits pour accentuer ou non une particularité du visage comme la beauté du regard, son intensité en tenant compte de différents critères

port de lunettes ;

style de la clientèle, âge, coiffure, etc...

Date du document 8 bis : 5/02/97

pratique de base du maquillage

En tenant compte des règles d'hygiène et de sécurité et de leurs principes d'application pour chaque étape décrite ci-dessous,

✓ acquérir les pratiques, les habiletés essentielles du maquillage

préparer la peau à recevoir un maquillage]
	 appliquer les produits adaptés au type de peau de la cliente pour le démaquillage; l'application des lotions l'application de la base
en appliquant des procédures prédéfinies,	utiliser des techniques simples de nettoyage de la peau du visage en respectant les règles de confort de la clientèle; les règles d'utilisation des produits et des matériaux de base;
en appliquant des procédures de contrôle	vérifier l'état de propreté de la peau en tenant compte de procédés de contrôle élémentaires ;
en justifiant son choix et en utilisant des techniques élémentaires d'application appropriées	appliquer des lotions diverses;
en respectant les consignes d'utilisation du produit,	appliquer la base ;

réaliser un maquillage de qualité	
en respectant les critères d'harmonie, d'esthétique	appliquer la procédure de maquillage adaptée
en appliquant des procédures d'application adaptées sur le plan gestuel,	appliquer le fond de teint (visage et cou)
en tentant compte des critères adaptés à la forme,	• procéder au maquillage des yeux, de la bouche
en prenant en compte des critères d'harmonie	appliquer les procédures de finition

acquérir des techniques de contrôle qualité pour prendre conscience des contraintes, de la valeur des procédés et des techniques	
en appliquant des procédures de contrôle appropriées	évaluer son travail et en laisser des traces écrites
en posant des questions pour mesurer le degré de satisfaction de la cliente	solliciter l'avis de la clientèle et en prendre note;
en tenant compte des contraintes de la situation,	noter les difficultés rencontrées étape par étape selon des critères prédéfinis et évolutifs;
en participant à des séances d'évaluation collective et en prenant la parole spontanément	confronter son expérience à celle des autres pour développer son sens de l'auto-évaluation

Date du document 8 bis : 5/02/97

1 1		
hygiène		

✓ identifier les principes élémentaires d'hygiène de la peau du visage

différencier techniques et produits d'usage courant et produits professionnels ;

identifier les précautions à prendre lors de l'application de produits de base pour respecter les principes fondamentaux d'une bonne hygiène dans les perspectives suivantes :

- multi-utilisation de ces produits ;
- multi utilisateurs;
- propogation de foyers d'infections ;
- etc...
- ✓ rechercher l'information nécessaire pour se constituer un dossier documentaire sur les règles d'hygiène et de sécurité à respecter pour réaliser un maquillage de base :
 - . l'hygiène individuelle et spécifique du visagiste
 - . l'entretien des outils professionnels dans une perspective du respect de la santé du client ;
 - . les techniques courantes de désinfection des locaux et du linge ;
 - . les techniques de conservation des produits à usage professionnel
- ✓ en dégager les procédures d'application
- ✓ définir les procédures d'entretien du matériel et des outils nécessaires à la mise en œuvre du maquillage en tenant compte des règles d'hygiène et de sécurité;

MAQUILLAGE: NIVEAU DE BASE

CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant prouvera qu'il est capable de mettre en œuvre les différentes étapes d'une séance de maquillage :

- préparation des produits, de l'appareillage
- préparation de la peau du visage
- maquillage
- notation des éléments significatifs sur une fiche produit et clientèle

de justifier sa conception de l'organisation du travail pour chaque étape d'expliciter oralement et simultanément la méthode de travail choisie (donner un sens au mot du travail pratique)

de prouver sa maîtrise des règles d'hygiène à respecter pendant l'acte technique

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- √ niveau de respect des procédures
- √ choix des techniques et leur maîtrise
- ✓ prise en compte des règles esthétiques
- ✓ respect des règles d'hygiène et de sécurité

Date du document 8 bis : 5/02/97

PROFIL DU (DES) CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant.

Date du document 8 bis : 5/02/97

1906 U

PRATIQUE DE BASE DU MAQUILLAGE

INTRODUIT PAR:

LE RESEAU CEPEONS

REMARQUES

- Intitulé: l' intitulé ne convient pas car il ne prend en compte que le volet pratique de la formation Maquillage: niveau de base.
- Horaire minimum: CTPP ne convient pas dans ce domaine, il faut dissocier les CT et les PP → revoir la dénomination de cours.

La dénomination "Hygiène" conviendrait mieux que "Eléments d'hygiène"

- Finalités particulières: elles doivent exprimer les finalités générales dans le contexte spécifique de l'unité. Ici, il s'agit plutôt de capacités terminales.
- Capacités préalables requises: Cette annexe est manquante.
- Programme:

Revoir "Technologie" 2ème point, il s'agit de la capacité de réaliser une fiche produit. On ne parle pas de fiche client, or cela fait partie des capacités terminales décrites à l'annexe 5.

Revoir "Pratique du maquillage ", on ne fait pas mention de l'application des règles d'hygiène et sécurité, or cela fait partie des capacités terminales décrites à l'annexe 5.

Revoir "Eléments d'hygiène" 2ème point, "rechercher l'information..." ne suffit pas, c'est essentiel dans cette formation.

Cette UF fera - t- elle partie d'une section? Si c'est le cas, il serait intéressant de le savoir.

N VIELVOYE

22.02.97

25/02/9